

# A propos du projet de stabulation d'Antoine LUCY

Ce projet serait sur la parcelle n°3 Lieu dit Crot Bard : voir le dessin sur cadastre\_1\_bis.jpg  
Il s'agirait de construire **une stabulation pour 30 vaches.**

Le but du présent document est de lister les nuisances de ce projet pour un certain nombre d'habitants de Blannay et de demander aux auteurs d'envisager d'autres possibilités d'installation dans des lieux plus éloignés des habitations actuelles en gardant la faisabilité d'un tel projet.

Ce présent document sera

- 1- envoyé aux services en charge du dossier à la DDT (Direction Départementale du Territoire)
- 2- copie à la Mairie de Blannay
- 3- accessible par téléchargement aux habitants de Blannay qui informés de ce projet en feraient la demande, les personnes n'ayant pas Internet pourront consulter les documents papier chez Jean-Claude Jarillot.
- 4- joint à une pétition qui circule

## Pourquoi des riverains s'opposent à ce projet ?

Certains pourraient souligner la pollution visuelle ainsi créée.  
Cet argument ne paraît pas primordial eu égard à ceux qui suivent.

### 1) la pollution par le bruit

Si les vaches et leurs veaux font du bruit, ce n'est rien à côté du bruit des engins de manutention pour le fumier, la paille et autres aliments. Pour information, on entend les engins de la carrière Berger de Givry quand ils font des marche arrière. Quand on surplombe un peu les bâtiments et que l'on est situé à environ 100 m le bruit est catastrophique et ceci peut avoir lieu à 6h du matin ou à 22h.

2) la pollution par les odeurs. Les vents dominants viennent souvent de l'ouest et sont importants dans cette vallée. Quel que soit l'effort de propreté fait, on ne pourra empêcher les odeurs de venir aux maisons.

### 3) risque d'avoir davantage de mouches

4) la pollution potentielle de la nappe phréatique. En cas de pluies importantes les eaux de ruissellement venant des Vaux Lamis envahissent tout. Actuellement (19/12/2014), deux ruisseaux (poyaux) coulent. Qu'il pleuve encore un peu plus et l'eau coulera partout sur la terre. C'est déjà arrivé plusieurs fois et on est obligé d'installer des vide cave pour que l'eau ne stagne pas dans les granges ou les caves. C'est évidemment désagréable, mais ça sera bien pis si sur le trajet il y a une stabulation.

Voir les photos poyaux\_1, poyaux\_2, poyaux\_3, poyaux\_4 et Plan-Google\_bis.

## Conséquences pour les riverains

- Les nuisances signalées précédemment dévalorisent nettement les propriétés actuelles. Cette dévalorisation peut être estimée à 5 % de la valeur des maisons soit 5 000 € à 10 000 € pour les riverains proches (disons de Guyot à Lucy Pierre et de Jarillot à Jalletier) sans doute davantage pour les propriétaires du château.
- En outre, les parcelles actuellement en jardin ne seront plus constructibles.
- Enfin, il faudrait être très naïf pour croire que cette stabulation restera avec 30 vaches alors que le seuil de rentabilité d'un tel établissement nécessite un effectif plus important. Pour plus de 30 vaches, l'éloignement doit être de 100 mètres au lieu de 50. Faudra t-il faire venir un huissier pour vérifier que le permis de construire est bien respecté ?

## D'autres endroits pour une telle installation

Il est primordial de s'éloigner davantage des maisons.

Plusieurs solutions semblent envisageables :

- a) prendre la direction des Vaux Lamis, par exemple en s'installant sur la parcelle n°71 voir le fichier cadastre\_3.jpg
- b) étendre l'installation actuelle de Jean-Pierre LUCY près du cimetière, par exemple en déplaçant le stockage du matériel et de la paille au-dessus du cimetière (parcelle n°32) voir cadastre\_2.jpg.

---

## Documents annexes

Fichiers (images .jpg)	
Poyaux_1, Poyaux_2, Poyaux_3, Poyaux_4	Images prises depuis la position A le 18/12/2014 montrant l'importance du ruissellement : l'eau est à fleur de terre partout et s'écoule vers la Cure, la nappe phréatique étant saturée.
Plan_Google	Image non retouchée
Plan_Google_1	Vue plus globale
Plan_Google_bis	Image avec des positions marquées A, B, C, D et les 2 poyaux qui coulent
Vaux_Lamis	Image montrant une autre implantation possible de la stabulation
Cadastre_1	Lieu d'implantation du projet actuel
Cadastre_1_bis	Projet actuel d'implantation ?
Cadastre_2	Implantation envisageable au Val aux moines
Cadastre_3	Implantation envisageable aux Vaux Lamis